

Pour un plan de développement pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, mobilisons-nous !

Les politiques conduites ces dernières années dans la fonction publique et dans l'éducation nationale ont provoqué une crise sans précédent dans le système éducatif.

En Seine-Saint-Denis, les dotations en postes des rentrées 2013 et 2014 n'ont pas permis d'éviter:

- ◆ Des difficultés importantes pour recruter suffisamment de personnels (- 511 titulaires dans le 2nd degré, 300 postes vacants à cette rentrée dans le 1er degré),
- ◆ Un nombre record d'embauches de non-titulaires (+1 250 en trois ans dans le premier et le second degré).
- ◆ Une hausse continue du nombre d'élèves par classe : dans le premier degré, la moyenne par classe dépasse largement la moyenne nationale,
- ◆ Des dizaines d'élèves du second degré non-affectés,
- ◆ L'absence de remplaçants pendant plusieurs semaines,
- ◆ La remise en cause des options et des enseignements en demi-groupes,
- ◆ Sur les 190 postes de RASED supprimés depuis 2008, aucun poste rétabli à ce jour.

A cela s'ajoutent les questions de la faible attractivité des métiers de l'éducation (salaires très bas, pouvoir d'achat en baisse), cumulées à la persistance de la difficulté des conditions de travail, qui ont pris le devant de la scène médiatique ces derniers mois avec le recours aux campagnes de diffusion d'annonces par Pôle-Emploi.

In plan de développement pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, ça devient urgent !

Le gouvernement actuel, avec le pacte de responsabilité et la loi de finances 2015, fait le choix de continuer à réduire les dépenses publiques.

Pourtant, après les attentats de ce début d'année, la question du rôle de l'école et de l'ensemble des services publics est au coeur des préoccupations et des interrogations citoyennes. Il est nécessaire de dire maintenant que le pays peut décider d'investir massivement pour l'éducation, la culture, et tout ce qui permettra à chaque jeune de trouver sa place dans une société plus juste.

Pour le moment, l'Etat refuse d'assumer ses responsabilités et les conséquences des politiques qu'il mène depuis 13 ans ! Il a pourtant exclu quatre collèges du 93 de l'éducation prioritaire en décembre dernier, et ne tient pas ses promesses dans le 1er degré en ne classant que 490 écoles, alors qu'il en avait promis 525. Il démontre encore une fois, avec la dotation horaire 2015, que les promesses de créations de postes se traduiront en réalité par une nouvelle dégradation des effectifs par classe. Dans le 1er degré, les seuils d'ouverture de classe

et les décharges de direction de la Seine-Saint-Denis sont remis en cause. La réponse ministérielle au manque de candidats aux concours est une inégalité territoriale de plus, avec une année de M1 au rabais pour les étudiants en alternance : au lieu du financement d'études que nous revendiquons, ces étudiants serviront de moyens d'enseignement sur une partie de leur temps d'études. Quant aux titulaires dans le 1er degré, leurs droits à mutation sont encore réduits... On ne peut exiger des personnels qu'ils fassent mieux avec toujours moins !

Le service public d'éducation nécessite une réponse budgétaire à la hauteur des besoins de la population, des collègues enseignants dans le département pour la réussite des élèves et des étudiants.

Nous exigeons pour toutes et tous l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire ! Droit à une formation de qualité, droit à des conditions de travail correctes, respect des garanties statutaires (temps partiels par ex). Quelle que soit la puissance fiscale de la commune, du département, de la région, l'école doit être la même partout !



C'est pour cela que nous revendiquons un plan de développement du système éducatif en Seine-Saint-Denis avec :

- ◆ un rattrapage immédiat du retard salarial, un dégel du point d'indice
- ◆ La création d'une indemnité-logement pour les personnels de la région Île-de-France
- ◆ Des créations massives de postes de fonctionnaires titulaires pour des allègements d'effectifs, un remplacement à la hauteur, le développement des RASED... Certaines catégories de postes doivent être multipliées par deux : maîtres formateurs et conseillers pédagogiques, postes liés au handicap (conseillers, référents...), coordonnateurs REP
- ◆ La garantie des seuils Seine-Saint-Denis pour toutes les classes, dans le 1er comme dans le 2nd degré, la garantie des décharges de direction du département
- ◆ Le respect du droit des personnels aux temps partiels, à la mobilité, à la formation.
- ◆ Des pré-recrutements permettant à des étudiants de s'engager dans le métier d'enseignant dès la licence. Le M1 sans responsabilité de classe.
- ◆ Des modalités de titularisation pour tous les précaires.
- ◆ L'extension des garanties des non titulaires du second degré au premier degré.
- ◆ La création de postes d'agents administratifs à tous les niveaux pour accompagner le service public d'éducation nationale.
- ◆ Le fléchage des dotations en EPS (pédagogiques, pour les installations sportives et les déplacements).
- ◆ L'abrogation et la réécriture des décrets sur les rythmes scolaires qui mènent à une forme de territorialisation de l'Ecole, et dégradent les conditions d'enseignement.
- ◆ Le respect des horaires réglementaires en LP et maintien des filières et des offres de formation des domaines professionnels sous statut scolaire.
- ◆ Le paiement de tous les salaires (stagiaires, AED ...) et des intérêts moratoires.
- ◆ Des décrets statutaires qui ne dégradent pas les conditions de travail et les salaires, n'augmentent pas le temps de travail et ne permettent pas des dérégulations comme dans les REP+ du 93
- ◆ Une réforme de l'éducation prioritaire qui se fait avec des moyens à la hauteur des besoins, qui se traduise par une nette amélioration des conditions de travail, sans remise en cause des seuils du département et sans dérégulation dans les collèges concernés. Les 4 collèges et les 48 écoles qui revendiquent leur classement en éducation prioritaire doivent être entendus. Tous les dispositifs de l'éducation prioritaire doivent faire l'objet de la dotation nécessaire en postes : maîtres supplémentaires, classes de moins de 3 ans, formation/concertation...
- ◆ Le financement des collectivités territoriales pour construire l'ensemble des équipements nécessaires et assurer leur fonctionnement.
- ◆ Des mesures pour rendre notre département attractif, notamment une politique d'accès facilité au logement.

Les syndicats CGT Educ'Action 93, CNT-Education 93, SNEP-FSU 93, SNES-FSU 93, SNUipp-FSU 93, SUD Education 93 soutiennent tous les établissements qui s'engageront dans la lutte pour une DHG 2015 à la hauteur des besoins.

◆ Ils proposent de se retrouver en assemblée générale intersyndicale le jeudi 29 janvier à 19h à la Bourse départementale du Travail de Bobigny.

◆ Ils appellent les collègues à se réunir en assemblée générale d'établissement, de ville, à être en grève le mardi 3 février et à manifester. Retrouvons nous nombreux et nombreuses à Luxembourg à 14h, pour marcher en direction du ministère de l'Éducation nationale !